

La Chenille Processionnaire du Pin

La « Processionnaire du pin » est un papillon nocturne qui se développe sur le pin noir d'Autriche, le pin laricio et le pin maritime. On peut la trouver aussi sur le pin sylvestre, le pin d'Alep et sur les cèdres. Cette espèce est surtout connue pour le caractère extrêmement urticant de ses chenilles, ainsi que par leur mode de déplacement en file indienne d'où elle tire leur nom.

Reconnaitre la chenille processionnaire du pin

Le papillon de couleur gris brun a une envergure de 35 –40 mm. Les émergences se déroulent au cours de l'été. Cette espèce ne s'alimente pas et consacre sa courte durée de vie à la reproduction. La ponte comporte de 100 à 300 œufs en moyenne, ces derniers sont déposés en rangées parallèles disposées à la base des aiguilles de pin.

A partir de mi-septembre, un mois et demi après la ponte, les chenilles éclosent. D'instinct grégaire, elles resteront regroupées en colonie tout le long de leur développement. Les jeunes chenilles s'alimentent en dévorant partiellement le limbe des aiguilles situé à proximité de la ponte.

Dès les premiers froids, vous pouvez observer une boule blanche, elles vont tisser un nid volumineux, définitif, blanc et exposé au soleil où elles passeront l'hiver.



Les nuisances de la chenille

Dans les boisements fermés le parasite colonise essentiellement les lisières orientées sud.

Les chenilles processionnaires du pin causent des préjudices esthétiques: nids blancs, aiguilles dévorées, mort des branches ou de l'arbre en cas de défoliation excessive; mais c'est en terme de santé publique que la présence des chenilles pose principalement problème. Elles sont en effet très urticantes à un certain stade de leur développement, à partir de mars/avril.

Historique et situation

Depuis les années 80, l'aire de répartition géographique de la chenille processionnaire du pin est en nette progression.

La chenille est présente dans le sud Finistère, une grande partie du Morbihan et de l'Ille et Vilaine et l'Est des Côtes d'Armor. Depuis 2017, une progression est observée sur le secteur du Trégor-Goëlo.

En 2020, signalement secteur Plouézec, Ploubazlanec.

Au cours de l'été 2020, des pièges de suivi de vols de papillons ont été installés sur les communes de Plourivo, Pontrieux, Guingamp. Les pièges ont été posés trop tardivement cette année. Aucun papillon n'a été capturé dans le cadre de ce suivi pour le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, mais la vigilance reste de mise pour 2021.

Attention les cycles des chenilles sont de plus en plus perturbés (probablement liés aux changements climatiques). Nous avons pu observer des descentes de chenilles processionnaires du pin en novembre, décembre et des vols de papillons dès le mois de mai.



Comment limiter leur prolifération ?

Intervention mécanique (avant la descente de l'arbre) :

Suppression des nids l'aide d'un échenilloir, en coupant l'extrémité des branches les portant.

Pose de piège sur le tronc de l'arbre infesté par les chenille (Type éco piège)

Attention: Au contact avec les poils urticants

Intervention par traitement:

Pour les papillons : Pose de piège à phéromone

Produit phytosanitaire biologique à base de Bacillus. A réaliser à l'automne.

Pour enrayer cette prolifération chacun peut agir :

- ✓ Par la pose de nichoir à mésange, pour faciliter l'implantation de cet auxiliaire.
- √ Favoriser d'autres essences d'arbres que les pins lors de choix de plantation.

A retenir:

- ✓ Poils très urticants
- ✓ Ne pas toucher les chenilles
- √ Ne pas manipuler les nids

Guingamp-Paimpol Agglomération est adhérente à la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor, la FGDON 22, et à ce titre les communes du territoire peuvent solliciter ses services

En effet, la FGDON a un rôle important de diffusion de l'information sur les problématiques de chenilles urticantes auprès des collectivités et des particuliers.

La fédération organise et anime le réseau de surveillance des chenilles défoliatrices. Aussi, si vous souhaitez obtenir plus d'informations ou si vous en rencontrez, vous pouvez appeler la FGDON22 au 02.96.01.37.90.



